

D.R.A.E. LORRAINE
FICHER REGIONAL DES SITES PROTEGES ET Z.P.P.A.U. DE LORRAINE

Département(s) : 54 Numéro du site: 58

Nom du site : Parc de la Pépinière

Date de classement :	;	Superficie:	0.00
Date d'inscription :17/09/47	;	Superficie:	0.00
Date de création :		Superficie:	0.00
		Superficie totale :	0.00

Type de site ou ZPPAU:

Monu. histor. dans le site: 0 Etude dans le dossier
Type de milieux :

Illustrations :

Description et commentaire

Ensemble délimité : au nord, par la rue Sigisbert-Adam ; à l'est, p
site inscrit le 17/09/1947

LISTE DES COMMUNES DU SITE

INSEE LIBELLE

54395 NANCY

E.B.

Ministère de la Jeunesse,
des Arts et des Lettres.

Direction de l'Architecture

Bureau des sites

N° 4.

ARRÊTÉ :

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres,

Vu la loi du 2 mai 1930, concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de Meurthe-et-Moselle, dans sa séance du 20 février 1947;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de Meurthe-et-Moselle le parc de la Pépinière à Nancy.

Délimitation

au nord - par la rue Sigisbert-Adam,
à l'Est - par le boulevard de la Pépinière,
au sud - par la limite sud de la parcelle I section A.
à l'ouest - par la limite ouest de la parcelle I section A;

Parcelles cadastrales visées :

section A. - n° I, propriété de la ville de Nancy.

La mesure s'applique :

- aux plantations, arbres, jardins, allées,
- aux pièces d'eau,
- à l'entrée place Stanislas et à la Terrasse de la Pépinière, à l'exception des installations du parc des sports, des kiosques à musique et auditorium, des bâtiments à usage de café-buvette.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la ville de Nancy, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 17 SEPTEMBRE 1947.

Par délégation,

Le Directeur de l'Architecture,
signé : PERCHET.

Pour ampliation:

Le Chef du Bureau des Sites,
signé :